



PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mardi 6 octobre 2026
(38)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 heures, dans la pièce C128 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Michèle Audette (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Audette, Clement, Francis, Greenwood, Karetak-Lindell, McCallum, Pate, Prosper et Tannas (9).

Autres sénateurs présents : L'honorable sénatrice Tucker (1).

Participant à la réunion : Sara Fryer et Oana Spinu, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 10 juin 2026, le comité poursuit son examen de la teneur des éléments de la section 14 de la partie 4 du projet de loi C-31, Loi no 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

TÉMOINS :

Gouvernement du Nunavut :

L'honorable John Main, député, premier ministre du Nunavut;

Stephen Mansell, négociateur en chef du transfert des responsabilités.

Nunavut Tunngavik Inc. :

Gloria Uluqsi, présidente (*par vidéoconférence*);

Dustin Fredlund, directeur administratif (*par vidéoconférence*).

À titre personnel :

Ryan Barry, ancien directeur général, Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (*par vidéoconférence*).

L'honorable John Main et Gloria Uluqsi font chacun une déclaration puis, avec Stephen Mansell et Dustin Fredlund, répondent aux questions.

À 9 h 13, la séance est suspendue.

À 9 h 18, la séance reprend.

À 9 h 59, la séance est suspendue.

À 10 h 4, la séance reprend.

Ryan Barry fait une déclaration puis répond aux questions.

À 10 h 36, la séance est suspendue.

À 10 h 39, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité poursuit ses travaux à huis clos pour discuter d'un projet de rapport.

Il est convenu que le comité permette l'enregistrement audio et/ou la transcription de la partie de la réunion d'aujourd'hui qui se tient à huis clos; qu'une copie soit conservée par le greffier du comité pour consultation par les membres du comité et leur personnel; que l'enregistrement audio et/ou la transcription soient détruits par le greffier du comité lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, au plus tard à la fin de la session parlementaire.

À 11 heures, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Sébastien Payet